

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre **La Métropole Aix-Marseille-Provence**, représentée par son Conseiller délégué Enseignement Supérieur, Recherche, Santé, Monsieur Frédéric COLLART, dont le siège est situé : Le Pharo – 58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille.

Et **Le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA)**, représenté par son Président, Monsieur Christian BONNET, dont le siège est situé CEA CADARACHE, bât 101 – 13108 Saint Paul Lez Durance.

Il est convenu ce qui suit.

Article 1 : Objet

1.1 - Contexte

La culture scientifique et technique, la médiation scientifique, la vulgarisation scientifique visent à expliquer, à faire comprendre et aimer les sciences et la recherche ainsi qu'à valoriser et transmettre les connaissances scientifiques des chercheurs au grand public.

Le CEA organise des colloques permettant de favoriser le rayonnement et la reconnaissance de la recherche sur le territoire Aix-Marseille.

1.2 – Nature du projet

« 9^e Festival de Théorie »

Le Festival de Théorie est une manifestation scientifique internationale, créée en 2001 sous l'impulsion de Monsieur Jean Jacquinot, actuel Conseiller scientifique auprès du Directeur d'ITER.

Organisé par le CEA, en étroite collaboration avec le Professeur Diamond (Université de Californie), lauréat 2011 du prestigieux prix Alfén de la société européenne de physique et Aix-Marseille Université, il réunira une centaine de chercheurs internationaux en physique des plasmas.

Il se déroule toutes les années impaires à Aix-en-Provence au mois de juillet et, cette année, la 9^e édition est programmée du 26 juin au 20 juillet 2017 à la Faculté de Lettres.

Cette manifestation se singularise pour plusieurs raisons, notamment sa durée, 4 semaines, ce qui favorise le travail en groupe et les collaborations, sa démarche vers les jeunes chercheurs qu'elle contribue à former, et son ambition de réunir des experts de renom transdisciplinaires en physique des plasmas (fusion, astrophysique).

En effet, une centaine de chercheurs en fusion contrôlée et en astrophysique dont une trentaine de physiciens seniors sont réunis pour cette manifestation dont l'objectif est triple :

- présenter les travaux les plus récents par des spécialistes internationalement reconnus et promouvoir de nouvelles idées,
- initier ou poursuivre des collaborations interdisciplinaires,
- former de jeunes chercheurs de haut niveau.

La thématique retenue pour 2017 traitera des « avalanches » et de l'auto-organisation dans les plasmas. Le programme comprend une quarantaine d'exposés oraux dont 10 tutoriels à vocation pédagogique.

Par ailleurs, les tutoriels et les cours associés sont publiés dans un livre dans le cadre d'une revue sur la théorie de la physique des plasmas magnétisés (éditeur « Word Scientific Publishing).

Article 2 : Les engagements du CEA

Le CEA s'engage à associer la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'ensemble des actions de promotion de ces événements et en particulier :

- Présence du logo de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).
- Mention de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les communiqués de presse de présentation de la manifestation.
- Présence de la Métropole Aix-Marseille-Provence lors de la manifestation par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).

Article 3 : Engagements de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le budget total prévisionnel de la manifestation : 26 300€

Dans le cadre de l'accompagnement de cet événement, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de participer à hauteur de : 4 000€

Article 4 - Modalités de paiement

A l'issue de la manifestation, la subvention correspondante sera versée au CEA en une seule fois après confirmation de sa réalisation.

Article 5 - Contrôle et suivi

Dans l'année qui suit chaque manifestation, le CEA s'engage à fournir un bilan moral et financier de celle-ci, état récapitulatif des dépenses signés par son représentant légal et par son comptable public qui certifie leur prise en charge dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Il est rappelé que si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la Métropole ne sera pas réévaluée; à contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, sa participation pourra être recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

Article 5 – Durée

La présente convention est consentie pour la durée nécessaire à l'exécution de leurs obligations par chacune des parties.

Article 6 – Reversement - Résiliation

En cas de force majeure ou de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, sans indemnité ou dédommagement, par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La subvention ou partie de subvention non utilisée, sera restituée en cas de non-respect des obligations mises à la charge du CEA.

Article 7 – Responsabilité

L'aide financière apportée par la Métropole Aix-Marseille-Provence aux opérations ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque préjudiciable au bénéficiaire, pouvant survenir en cours d'exécution.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le tribunal administratif de Marseille sera compétent pour connaître le litige.

Fait à Marseille,
En trois exemplaires originaux.

Le

Le Conseiller délégué Enseignement
Supérieur, Recherche, Santé
Métropole Aix-Marseille-Provence

Frédéric COLLART

Le Président du Commissariat à l'Énergie
Atomique et aux Énergies Alternatives

Christian BONNET

Demande de subvention pour l'exercice 2017

Fiche administrative : GU 2017_00905

Établissement : Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives, CEA/Centre de Cadarache

Siège social : Bât. 101 13108 Saint Paul Lez Durance

Président/personne en charge du dossier : Daniel Verwaerde/Christian Bonnet

Chiffres clés 2016 :	Relation avec la Métropole:	
Total produits : 4 137,73M€	Subvention 2016	oui
Résultat net ::- 254, 7M€	Convention	oui
	MAD à titre gratuit de <u>Locaux</u>	non

Présentation de l'action :

Subvention demandée à la Métropole : 4 000€

Compétence : Enseignement Supérieur et Recherche

Lieu de l'action : Aix-en-Provence campus Schuman

Intitulé, objectif et description de l'action : organisation du 9^{ème} Festival de Théorie sur le thème « avalanches et auto organisation dans les plasmas », du 26 juin au 20 juillet sur le campus aixois.

L'objectif de cette manifestation est triple : favoriser la venue et les travaux collaboratifs et interdisciplinaires de jeunes chercheurs internationaux, de faire intervenir des scientifiques de renommée internationale, chercheurs seniors, et enfin de proposer une conférence de vulgarisation ouverte au grand public autour de la thématique des plasmas.

Les thèmes proposés traiteront, entre autres, de l'effet dynamo ou les écoulements zonaux, la génération et la stabilité des barrières de transport.

À cette occasion seront réunis 120 participants et 100 intervenants, travail collaboratif International (USA, Italie, Allemagne, Japon, Chine...), tous chercheurs en physique des plasmas, fusion, astrophysique.

Chiffres clés de l'action :

Total produit de l'action : 26 300 €

Subvention demandée : 4 000€

Subvention proposée : 4 000€ soit 15, 2 % du total produit

Avis du Service Opérationnel le :

Favorable :	<u>Commentaires</u> : cette manifestation est organisée par le CEA, en étroite collaboration avec le Professeur DIAMOND (Université de Californie), lauréat 2011 du prestigieux prix Alfvén de la société européenne de physique et Aix-Marseille Université.
-------------	---

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions le :

Favorable Négatif	<u>Commentaires</u> :
------------------------	-----------------------